



Extrait du Consultram

<http://consultram.org/spip.php?article16>

référé au TA - Communiqué de presse

- La vie de l'association -

Date de mise en ligne : mercredi 11 juillet 2007

Copyright © Consultram - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le tramway angevin au tribunal administratif de Nantes

Notre association ConsulTram avait déposé un recours au tribunal administratif en début d'année. Devant l'urgence créée par le début des travaux de centre de maintenance à Avrillé et du pont sur la Maine, le tribunal administratif de Nantes tiendra une audience pour statuer sur le projet de tramway angevin le jeudi 12 juillet. La décision des juges devrait être connue en début de semaine prochaine.

ConsulTram n'est pas opposé au principe du tramway mais à son tracé actuel. Notre requête au tribunal administratif met en lumière le manque d'information comparative entre Belle Beille et Avrillé sur les transports en commun. De notre point de vue, les commissaires enquêteurs ne disposaient pas des informations suffisantes. Notre requête est consultable sur notre site : www.consultram.org

Comme nous l'avions déjà dit, le coût du projet a été sous évalué. On en a de nouveau la démonstration par la facture du pont qui vient de passer la barre des 15 MEuros alors que pendant l'enquête publique, elle était en dessous des 10 MEuros...